

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

*2009-2010
Plan d'accessibilité*



ISSN 1710-0585

Table des matières

Introduction	3
Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle	5
Mise à jour sur les autres engagements relatifs à l'accessibilité	12
Renseignements	20

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et appliquées en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement de l'Ontario se prépare à faire de l'Ontario une province accessible à compter de janvier 2010 lors de l'entrée en vigueur de la première norme, soit celle pour les services à la clientèle.

Chaque année, le gouvernement définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles par l'entremise des plans d'accessibilité annuels exigés par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Le septième plan d'accessibilité annuel du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC) repose sur le plan de l'an dernier et souligne les réalisations visant à éliminer les obstacles avec lesquels les personnes handicapées sont aux prises. Le plan d'accessibilité de 2009-2010 permettra au MSCSC de contribuer à faire de l'Ontario une province plus accessible pour tous ses citoyens.

Cette année, le ministère a joué un rôle de premier plan en matière de sensibilisation à l'accessibilité au sein de la fonction publique de l'Ontario. Le 23 avril 2009, la Section de la continuité des opérations, Gestion des situations d'urgence (EMO), a parrainé un atelier intitulé *Éliminer les obstacles* à l'intention de plus de 120 fonctionnaires de tous les ministères. L'atelier portait principalement sur la façon d'intégrer l'accessibilité dans la continuité des opérations et la planification des mesures d'urgence.

L'administrateur en chef de la Gestion des situations d'urgence, Dan Hefkey, ainsi que le sous-ministre de la Sécurité communautaire, John Burke, ont accueilli les participants et ont présenté le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, David Onley, qui a prononcé le discours d'ouverture.

L'atelier comportait des exposés et des discussions sur les enjeux et les obstacles relatifs à l'accessibilité pour les personnes handicapées, les pratiques exemplaires en matière de prestation de service, d'accommodement, de communication et de conception de sites Web ainsi que sur les plans d'évacuation. Les participants ont saisi l'importance d'améliorer l'accessibilité et ont appris comment intégrer cette question dans la planification de la continuité des opérations et des mesures d'urgence.

Conformément aux pratiques exemplaires prônées, l'atelier était entièrement accessible en fauteuil roulant. De plus, des services d'interprétation gestuelle ainsi que de sous-titrage en temps réel étaient offerts toute la journée, et la documentation relative à l'atelier était remise en média substitut aux participants qui en faisaient la demande.

Le ministère avait placé au centre de ses priorités l'adoption des Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). Dans ce contexte, le Groupe de travail sur l'accessibilité est devenu le Conseil du ministère sur l'accessibilité, formé de représentants des échelons supérieurs de toutes les divisions du ministère. Le rôle de ce Conseil est d'aider le ministère à se conformer aux exigences de la LAPHO et de veiller à ce que l'on trouve des spécialistes de l'accessibilité dans tous les secteurs du ministère.

Grâce aux réalisations des années précédentes pour ce qui est de la LPHO, le MSCSC peut s'appuyer sur une planification de l'accessibilité bien établie. Le ministère poursuivra ses efforts afin d'accroître l'accessibilité pour les personnes handicapées dans la province et de créer une société inclusive pour tous les Ontariens et les Ontariennes.

On peut obtenir un résumé de tous les plans d'accessibilité des ministères de l'Ontario à l'adresse :

http://www.mcscs.gov.on.ca/mcss/french/ministry/accessibilityPlans/ministries_accplans10.htm

Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle

Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (*Règlement 429/07 de l'Ontario*) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. **Tous les ministères de l'Ontario doivent se conformer au Règlement d'ici le 1^{er} janvier 2010.**

Les ministères amorcent une période de transition en vue de se conformer à ce règlement. On a donc ajouté au plan d'accessibilité la présente section, qui met en relief les initiatives prises par les ministères en matière de services à la clientèle.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Réalisé (sept. 2008 à oct. 2009)

Le ministère veillera à se conformer aux exigences en matière de formation énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (*Règlement 429/07 de l'Ontario*).

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à oct. 2009

Résultats obtenus :

Une proportion de 71,9 % ** du personnel du ministère a suivi les deux volets du programme de formation de la FPO « *May I Help You?* » sur la prestation de services à la clientèle accessibles aux personnes handicapées. Un plan prévoit la formation des autres employés du ministère d'ici le 31 décembre 2009.

Une note de service a été distribuée à tout le personnel du ministère en avril 2009 à propos de la nécessité de suivre la formation sur les services à la clientèle accessibles. Le Conseil du ministère sur l'accessibilité a tenu des réunions toutes les deux semaines afin de fournir aux dirigeants des divisions le matériel promotionnel et les mises à jour requises. Il y a également eu de fréquentes communications au personnel et aux cadres sur les exigences propres à chaque division. Les communications et produits de marketing fournis par le Conseil incluent notamment des messages clés aux employés, des modèles de notes de service, des trousseaux de communication, des outils de suivi, des affiches, des astuces d'apprentissage en classe et en ligne ainsi que la diffusion d'information depuis le réseau de l'accessibilité de la FPO.

**** En date du 2 octobre 2009, excluant le personnel des Services en établissement pour adultes et de la Police provinciale de l'Ontario**

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Nouveau

Au fil de la mise en œuvre des Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (*Règlement 429/07 de l'Ontario*), le ministère surveillera la conformité aux exigences relatives à la formation de façon continue.

Action(s) proposée(s) : Élaborer une stratégie à long terme visant à opérationnaliser la formation sur les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle afin de veiller à ce que le personnel concerné obtienne la formation de façon continue.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Réalisé

Le ministère prendra des mesures afin de s'assurer qu'il répond aux exigences des Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en matière de politiques.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à oct. 2009

Résultats obtenus :

Un sous-groupe du Conseil du ministère sur l'accessibilité a été formé pour élaborer une stratégie visant à satisfaire aux exigences des normes de service à la clientèle en matière de politiques. Le comité a analysé les diverses approches utilisées par d'autres ministères afin d'intégrer la politique et les directives d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO dans leurs politiques actuelles. Une déclaration de principes a été définie pour guider l'élaboration, la révision ou la modification de politiques, de pratiques et de procédures ministérielles de sorte que la grille d'analyse de la FPO sur l'accessibilité et la diversité soit utilisée afin de veiller à ce que les exigences d'accessibilité pour les services à la clientèle soient respectées.

Une note de service du sous-ministre annonçant l'adoption par le ministère de la politique et des directives d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO a été distribuée à tout le personnel.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Permanent

Le ministère lancera un projet qui améliorera l'accessibilité des services d'application de la loi aux personnes sourdes et malentendantes.

Action(s) proposée(s) : Afin d'assurer un accès égal des personnes sourdes et malentendantes aux services d'application de la loi, la Police provinciale de l'Ontario participera à un projet pilote en partenariat avec Bell Canada afin de mettre en place un service d'interprétation par relais vidéo. L'interprétation par relais vidéo est un moyen économique de permettre à des personnes sourdes et entendant qui se trouvent dans la même pièce de communiquer facilement à l'aide d'un agent de relais se trouvant ailleurs, de la technologie de vidéoconférence et d'une connexion Internet à haut débit. L'interprétation par relais vidéo et les services de relais vidéo n'ont été approuvés que récemment, en janvier 2008, par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour être utilisés dans quatre provinces du Canada, dont l'Ontario.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : Un contrat a été conclu avec la Société canadienne de l'ouïe pour effectuer des essais fictifs d'interprétation par relais vidéo dans trois détachements de la Police provinciale de l'Ontario et pour préparer un plan de prestation de services d'interprétation par relais vidéo.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Permanent

Le ministère collaborera avec le ministère du Procureur général dans le cadre d'un projet concernant l'accessibilité des tribunaux à temps plein dans toute la province.

Action(s) proposée(s) : Le ministère du Procureur général met en œuvre un « *projet de coordination de l'information sur l'accessibilité aux tribunaux* » dans tous les tribunaux à temps plein de l'Ontario. Chaque site disposera d'un coordonnateur de l'information sur l'accessibilité aux tribunaux qui sera chargé de recevoir les demandes de services accessibles ou d'adaptation et d'utiliser les ressources du tribunal pour répondre à ces demandes.

Parfois, les membres des services de police ou des services correctionnels sont le premier point de contact avec les personnes qui ont besoin d'un service accessible ou d'une mesure d'adaptation avant de comparaître devant un tribunal. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels demandera donc au personnel concerné de la police provinciale et des services correctionnels qui assure le transport de personnes handicapées en détention préventive pour leur comparution devant un tribunal à temps plein de communiquer avec le coordonnateur de l'accessibilité du Procureur général au palais de justice

en question afin de déterminer à l'avance les besoins de ces personnes. Cette mesure doit être prise le plus tôt possible, afin que l'on dispose d'un délai suffisant pour déterminer les besoins en matière d'accessibilité et y répondre.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : Le MSCSC a discuté avec le ministère du Procureur général pour déterminer la façon d'appuyer ce projet. En juillet 2009, on a communiqué avec le ministère du Procureur général pour connaître l'état du projet, et le ministère a déclaré que 87 coordonnateurs de l'accessibilité étaient en service dans tous les tribunaux à temps plein.

Le Procureur général a fourni au MSCSC une liste des coordonnateurs de l'accessibilité, et des communications ont été envoyées au personnel des Services en établissement pour adultes et de la Police provinciale de l'Ontario pour lancer le programme. Ainsi, les besoins des clients du ministère en matière d'accessibilité et d'adaptation seront communiqués de façon efficace et efficiente.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Réalisé (sept. 2008 à oct. 2009)

Gestion des situations d'urgence Ontario élaborera certains de ses documents et produits sur des supports accessibles.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à oct. 2009

Résultats obtenus : Un guide sur la préparation aux situations d'urgence pour les personnes handicapées a été achevé, puis diffusé sur support papier, sur CD, en braille et en sept langues sur le site Web. Une vidéo sur la protection civile a été mise en ligne sur le site Web du ministère et distribuée en 533 exemplaires. Au cours de l'exercice 2009-2010, 29 462 guides sur papier et 5 372 CD ont été distribués. La vidéo est offerte avec des sous-titres ainsi qu'en langue des signes québécoise (LSQ) ou en *American Sign Language* (ASL). Une vérification du site Web de Gestion des situations d'urgence Ontario a permis de confirmer l'accessibilité totale du site Web en anglais.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Réalisé (sept. 2008 à oct. 2009)

Gestion des situations d'urgence Ontario offrira à certains membres de son personnel des possibilités d'apprentissage pour communiquer avec des personnes sourdes à l'aide de la langue des signes (ASL).

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à oct. 2009

Résultats obtenus :

Les services de langue des signes de la Société canadienne de l'ouïe ont offert au personnel un programme d'apprentissage de l'ASL d'une durée de 20 semaines entre le 21 octobre 2008 et le 30 avril 2009. Vingt-trois employés ont amorcé le programme et 12 d'entre eux ont obtenu une attestation de réussite après l'avoir achevé.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Nouveau

Gestion des situations d'urgence Ontario, en collaboration avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario (DGAO), créera une formation en ligne facultative à l'intention de tous les intervenants d'urgence. Ce cours comprendra de l'information visant à aider les intervenants d'urgence à fournir des services aux personnes handicapées.

Action(s) proposée(s) :

Émettre une demande de qualification ou de propositions pour la création d'un cours en ligne à l'intention des intervenants d'urgence.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus :

Des consultations auprès d'intervenants ont été achevées.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Incidence : Service

Engagement : Permanent

Le ministère fournira aux employés des renseignements sur la planification de l'accessibilité et sur la manière dont ils peuvent participer aux activités du ministère en la matière.

Action(s) proposée(s) : Le ministère poursuivra ses efforts pour sensibiliser et mobiliser ses employés sur des activités de planification de l'accessibilité en son sein.

Régulièrement, le Conseil du ministère sur l'accessibilité examinera les contenus et les liens des pages de l'intranet du ministère consacrées à l'accessibilité.

Le Conseil sur l'accessibilité mettra en ligne un outil de rétroaction sur les pages intranet dédiées à l'accessibilité pour permettre aux employés de soumettre leurs idées et suggestions relatives à l'accessibilité. Grâce à cet outil, les gens pourront exprimer leur volonté de participer au processus de planification du ministère en matière d'accessibilité. Les employés et les cadres seront invités à se déclarer « champions de l'accessibilité » et à partager leurs anecdotes sur la façon de consacrer du temps de loisir à une cause ou à un organisme en relation avec les personnes handicapées. Le Conseil sur l'accessibilité sélectionnera des récits à diffuser sur le site Web ou dans les publications du ministère.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus :

Le Conseil du ministère sur l'accessibilité est formé de représentants de toutes les divisions. Voici quelques réalisations du Conseil :

- Élaboration d'un plan de communication relatif aux règlements sur les services à la clientèle accessibles, incluant une note de service du sous-ministre à propos de l'adoption de la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO et des Lignes directrices de la FPO en matière d'accessibilité, une note de service de l'ADC sur les exigences du ministère en matière de formation ainsi que divers outils de communication promotionnelle à l'intention des chefs de division (p. ex. affiche sur la formation « *May I Help You?* » afin de faire connaître ce projet au sein du personnel);
- Élaboration d'une page dédiée à l'accessibilité sur le site intranet du ministère;
- Participation à la vérification de l'engagement envers les règlements sur les services à la clientèle accessibles;
- Conception et diffusion d'une base de données et d'un processus de suivi manuel favorisant le respect, par les divisions, des exigences de formation relatives aux services à la clientèle en vertu de la loi;
- Élaboration, par les membres du Conseil et la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, d'une affiche sur les carrières liées à l'application de la loi destinée à l'ensemble de la FPO;

- Création de quatre sous-groupes de travail (communications, politiques, médias substitués et processus de rétroaction) au sein du Conseil sur l'accessibilité chargés de créer des outils et des processus pour aider le ministère à se conformer aux exigences;
- Participation, au nom du ministère, à un groupe de travail de la FPO sur la planification de l'accessibilité et de la continuité des opérations ayant le mandat d'élaborer un protocole d'interruption de service et d'avis afin de satisfaire aux exigences de la LAPHO;
- Regroupement d'outils et de ressources disponibles dans une trousse du gestionnaire pour aider les cadres à satisfaire aux exigences de la LAPHO.

Mise à jour sur les autres engagements relatifs à l'accessibilité

Secteur d'intérêt : Emploi

Incidence : Programme

Engagement : Permanent

Le ministère poursuivra ses efforts pour veiller à ce que les cadres connaissent leurs responsabilités concernant l'adaptation des emplois, le retour au travail ainsi que l'accessibilité et pour qu'ils sachent accéder aux outils et aux ressources appropriés au besoin.

Action(s) proposée(s) :

Le ministère maintiendra son partenariat avec le Collège de formation correctionnelle de l'Ontario, le Centre de la santé, de la sécurité et du mieux-être du personnel (ministère des Services gouvernementaux) et le Bureau de l'avancement professionnel (Police provinciale de l'Ontario) afin de fournir aux cadres des possibilités de formation sur l'adaptation des emplois.

Le ministère continuera à surveiller le respect des exigences relatives au module de formation en ligne obligatoire « ODA: *Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities* ».

Des renseignements sur l'adaptation des emplois seront affichés sur les pages du site Web du ministère consacrées à l'accessibilité dès que celles-ci auront été élaborées et mises en ligne.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus :

Au 27 octobre 2009, 90,4 % des cadres du ministère avaient suivi la formation en ligne « ODA: *Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities* ».

Le Centre de la santé, de la sécurité et du mieux-être du personnel a été inauguré dans le cadre de l'initiative Ressources humaines Ontario 2008 et, en 2009, le bureau de gestion du soutien à l'assiduité a été fondé parallèlement au Centre des relations avec le personnel de RH Ontario. Le projet pilote de gestion et de soutien de l'assiduité est dirigé en collaboration avec la division des Services en établissement pour adultes.

Cette division continue à fournir aux cadres des possibilités de formation sur l'adaptation des emplois par l'intermédiaire de son programme d'encadrement et de gestion du rendement (*Essentials of Coaching and Performance Management Program – Employee Accommodation and Employee Assistance Program module*), au Collège de formation correctionnelle de l'Ontario. Cinq séances de formation en classe ont été mises à l'horaire en 2008 et en 2009.

Un sous-comité mixte sur la santé et la sécurité a été créé pour s'occuper des droits des détenus handicapés et des préoccupations de santé et de sécurité des agents des services correctionnels. Le sous-comité a pour mandat d'examiner les politiques et les procédures relatives aux détenus handicapés.

La Police provinciale de l'Ontario a offert aux superviseurs et aux cadres 13 séances de formation en personne sur l'adaptation des emplois, le retour au travail et l'accessibilité pour les personnes handicapées. De plus, on a ajouté sur le site Web du Bureau de l'avancement professionnel de la Police provinciale de l'Ontario une page sur le soutien aux personnes handicapées.

Secteur d'intérêt : Emploi

Incidence : Programme

Engagement : Réalisé

Le ministère informera ses employés sur les rôles, les responsabilités et les ressources disponibles en ce qui concerne l'adaptation des emplois.

Action(s) proposée(s) : Une fiche d'information destinée à l'ensemble des employés a été élaborée sur les thèmes de l'adaptation des emplois, du retour au travail et de l'accessibilité. Cette fiche d'information a été publiée sur les pages Web du ministère consacrées à l'accessibilité.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à oct. 2009

Résultats obtenus : Les pages consacrées à l'accessibilité ont été mises en ligne sur le site intranet du ministère le 19 octobre 2009.

Secteur d'intérêt : Emploi

Incidence : Politique et programme

Engagement : Réalisé

Le ministère renforcera l'intégrité de l'évaluation des aptitudes physiques menée dans le cadre de la sélection des candidats à un poste d'agent des services correctionnels, de manière à ce que les critères de cette évaluation répondent à des exigences professionnelles justifiées en raison des aptitudes physiques requises pour l'emploi.

Action(s) proposée(s) : Des conseils et des avis experts seront fournis à cette initiative du point de vue des droits de la personne et de l'équité en procédant à une analyse et à une critique des répercussions négatives sur les personnes racialisées, les Autochtones, les femmes et les personnes handicapées. La capacité de déceler toute répercussion négative sera améliorée et un modèle visant l'élimination des obstacles dans les autres politiques, processus et pratiques des Services correctionnels sera établi.

Calendrier de mise en œuvre : Réalisé (sept. 2008 à oct. 2009)

Résultats obtenus :

Le programme TESTCO sera mis en œuvre sous peu à titre d'outil de sélection des candidats au poste d'agent des services correctionnels. La norme définitive sur la détermination de la réussite d'un test de condition physique à la lumière des droits de la personne et de l'équité a été définie dans la décision Meiorin de 1999 de la Cour suprême du Canada. En 2008, le ministère a commandé une étude auprès de la société Gledhill/Shaw, une sommité canadienne sur *l'exigence professionnelle justifiée (EPJ)*, afin d'évaluer l'incidence du TESTCO sur les personnes racialisées, les Autochtones et les femmes. L'étude (qui comprenait l'évaluation de la condition physique de volontaires des services correctionnels) a permis de conclure que le TESTCO satisfait entièrement aux exigences de la norme définie dans la décision Meiorin. De plus, l'étude a démontré que l'on pouvait contrer tout effet négatif sur les candidates d'une minorité ethnique grâce à la familiarisation avec le TESTCO et à l'adoption d'un programme de conditionnement physique approprié.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Service

Engagement : Permanent

Le ministère veillera à ce que tout nouveau formulaire destiné au public soit disponible sur un support accessible.

Action(s) proposée(s) : Le ministère continuera à collaborer avec le service des formulaires du MSG afin de produire des formulaires sur un support accessible.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : La Direction des communications a effectué une évaluation permettant de conclure que tous les formulaires affichés sur le site Web du ministère sont accessibles.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Service

Engagement : Réalisé

Le ministère, sur demande, rendra ses publications (destinées au public) disponibles sur un support accessible pour les personnes handicapées, sauf si ce n'est pas réalisable techniquement.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à oct. 2009 (réalisé)

Résultats obtenus : Un sous-comité du Conseil du ministère sur l'accessibilité dédié aux médias substituts a été créé pour remplir le mandat de déterminer les exigences en vertu de la LAPHO et d'élaborer les outils et médias nécessaires afin d'aider le ministère à satisfaire à ces exigences. Un avis sur le processus d'adaptation des documents en médias substituts a été affiché sur le site Web du ministère. Un guide de production de documents en médias substituts sera affiché sur les pages de l'intranet du ministère consacrées à l'accessibilité dès que le Bureau de la diversité l'aura diffusé.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Service et programme

Engagement : Réalisé

Le ministère veillera à ce que les employés qui fournissent des services directs au public puissent obtenir des cartes de visite dans des médias substituts avec l'approbation de leur superviseur.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à oct. 2009 (réalisé)

Résultats obtenus : Des lignes directrices ont été affichées sur les pages intranet du ministère dédiées à l'accessibilité pour aider les cadres dans leur décision d'acheter des cartes de visite dans d'autres formats.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Politiques

Engagement : Nouveau

Consultations relatives à la norme sur l'information et les communications en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Action(s) proposée(s) : Sur demande, participer aux consultations relatives aux normes assujetties à la LAPHO.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : À la demande du ministère des Services sociaux et communautaires, les recommandations et échéanciers proposés quant aux normes relatives à l'information et aux communications en vertu de la LAPHO ont été examinés et leurs effets potentiels pour le MSCSC et ses intervenants ont été déterminés.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Service

Engagement : Nouveau

Repérer le contenu inaccessible des sites Web.

Action(s) proposée(s) : Préparer un plan visant à rendre accessible en médias substituts le contenu Web et les formulaires en ligne d'usage courant.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : À reporter au plan d'accessibilité de l'an prochain.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Service

Engagement : Nouveau

Faire connaître davantage la formation offerte sur la création de documents Web accessibles.

Action(s) proposée(s) : Distribuer une note de service aux cadres du ministère et promouvoir le cours sanctionné par un certificat à l'intention des concepteurs de pages Web pour rendre le contenu Web accessible.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : À reporter au plan d'accessibilité de l'an prochain.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Incidence : Service

Engagement : Permanent

Le ministère améliorera l'accessibilité de ses bâtiments et de ses installations pour les personnes handicapées.

Action(s) proposée(s) : Le ministère veillera à ce que toutes ses nouvelles installations respectent les normes de l'aménagement sans obstacle pour les installations du gouvernement de l'Ontario.

Il veillera également à ce que, lorsque possible, la remise à niveau des installations du ministère respecte les normes de l'aménagement sans obstacle pour les installations du gouvernement de l'Ontario.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus :

Un processus est établi pour veiller à ce que tous les plans soient vérifiés par des professionnels ayant une expertise reconnue en matière d'aménagement sans obstacle et pour surveiller la conformité des travaux aux normes et aux plans approuvés.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Incidence : Service

Engagement : Permanent

Le ministère dressera une liste classée par ordre de priorité de ses installations n'ayant aucune aire de débarquement afin d'établir le moyen le plus efficace de fournir un accès aux personnes handicapées.

Action(s) proposée(s) : Le ministère envisagera de demander un financement à cet effet par l'entremise du plan d'infrastructure de 2010-2011.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : La Direction des installations, de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité a dressé une liste contenant l'étendue du travail nécessaire pour fournir des aires de débarquement désignées dans ses établissements correctionnels. Le financement pour la désignation des aires de débarquement n'a pas été approuvé dans le plan d'infrastructure de 2009-2010.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Incidence : Service

Engagement : Permanent

Le ministère continuera à réduire les obstacles existants dans ses installations afin d'accroître l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Action(s) proposée(s) : Selon les fonds disponibles, la Direction des installations du ministère lancera d'autres projets d'amélioration de l'accessibilité dans le Collège de police de l'Ontario, et continuera à supprimer les obstacles à mesure que le ministère les repérera dans ses installations.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : La Direction des installations fait régulièrement le point avec la direction du ministère sur les projets d'accessibilité entrepris. Voici quelques-unes des améliorations apportées cette année en matière d'accessibilité :

- Un ascenseur ainsi que des salles de bain sans obstacle ont été installés, des allées ont été élargies et une nouvelle salle de réunion est maintenant accessible au Collège de police de l'Ontario. De plus, la conception est achevée pour d'autres projets d'amélioration de l'accessibilité au Collège.
- Des projets d'amélioration de l'accessibilité ont été achevés dans certains bureaux du ministère, incluant l'Institut correctionnel de l'Ontario et la prison de North Bay.
- Des améliorations ont été apportées dans de nombreux Bureaux de probation et de libération conditionnelle de la province, p. ex. des comptoirs ont été modifiés ou relocalisés

pour satisfaire aux normes d'aménagement sans obstacle prescrites dans les directives d'accessibilité des services de probation et de libération conditionnelle.

- La Commission civile des services policiers de l'Ontario ainsi que les Bureaux du coroner régional principal du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont été relocalisés afin de réduire les obstacles.
- Le concept d'accessibilité sans obstacle a été intégré à la conception du nouveau complexe des sciences judiciaires et du coroner, qui devrait être achevé en 2012.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Incidence : Service

Engagement : Permanent

Les Unités de la diversification des modes de prestation des services sont des endroits où s'adresse le ministère lorsqu'une situation d'urgence ou un incident perturbe un mode de prestation primaire. Gestion des situations d'urgence a préparé une liste de vérification relative à l'accessibilité pour ces Unités afin d'aider à favoriser l'accessibilité dans ces endroits.

Action(s) proposée(s) : Promouvoir l'utilisation de la liste de vérification provisoire au sein de la FPO à titre de pratique exemplaire jusqu'à ce que la norme sur le milieu bâti soit établie. Obtenir les approbations finales pour la liste de vérification lorsque la norme sur le milieu bâti sera en vigueur. Les ministères pourront alors adopter officiellement la liste de vérification dans le cadre de leur planification de la continuité des opérations.

Calendrier de mise en œuvre : Sept. 2008 à mars 2011

Résultats obtenus : Une liste de vérification provisoire relative à l'accessibilité pour les Unités de la diversification des modes de prestation des services a été élaborée.

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère.

Téléphone :

Renseignements généraux : 1-416-317-9911 ou 1-416-326-5000

Numéro ATS : 1-416-326-5511
 1-866-517-0572

Sans frais : 1-866-517-0571

Courriel : jus.g.sgcs.webmaster@ontario.ca

Site Web du ministère : <http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/>

Rendez-vous sur le [site d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires](http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

ServiceOntario Publications

Tél. : **1-800-668-9938**

Service ATS : **1-800-268-7095**

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1710-0585

This document is available in English.